Décision 09-D-12 du 18 mars 2009

relative à une demande de mesures conservatoires présentée par la société Vulco développement et le groupement d'intérêt économique Pneuman à l'égard de pratiques des sociétés Manufacture française des pneumatiques Michelin et Pneumatiques Kléber

Posted on: 23 mars 2009 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la	Vulco développement, groupement
saisine	d'intérêt économique Pneuman

Dispositif(s)	
•	Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s)	Manufacture française des pneumatiques
concernée(s)	Michelin, Pneumatiques Kléber

Lire

le texte intégral de la décision 226.65 Ko